

## REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE**

**L'an deux mille vingt cinq, le vingt six mars à 18h30,**

Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 59 Présents à la séance : 44
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2025
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2025

**OBJET :**

**Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux (C.C.I.S.P.L.) -  
Rapport sur l'état des travaux réalisés, au cours de l'exercice 2024**

**Étaient présents :**

M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , M. Serge AYACHE , M. Rémi COSTORIER , M. Rémy ODDOU , M. Michel GAY-PARA , M. Claude NEBON , M. Roger GRIMAUD , M. Bernard LONG , Mme Carole LAMBOGLIA , M. Franck LAGIER , Mme Monique PARA-AUBERT , M. Daniel BOREL , M. Christian PAPUT , Mme Annie LEDIEU , M. Benjamin CORTESE , Mme Claudie JOUBERT , M. Frédéric LOUCHE , M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , Mme Solène FOREST , M. Alexandre MOUGIN , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Isabelle DAVID , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Gérald CHENAVER , M. Guy BONNARDEL , Mme Cécile VARALDI , M. Loïc BOIVIN  
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusé(es) :**

Mme Mélodie GAILLARD procuration à M. Roger GRIMAUD, M. Denis DUGELAY procuration à Mme Monique PARA-AUBERT, M. Jean-Michel ARNAUD procuration à M. Daniel BOREL, Mme Sylvie LABBÉ procuration à Mme Annie LEDIEU, Mme Marie-Christine LAZARO procuration à M. Christian PAPUT, Mme Laurence ALLIX procuration à M. Frédéric LOUCHE, Mme Paskale ROUGON procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, M. Cédryc AUGUSTE procuration à Mme Solène FOREST, Mme Martine BOUCHARDY procuration à M. Olivier PAUCHON, Mme Charlotte KUENTZ procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Christian HUBAUD procuration à M. Guy BONNARDEL

**Absent(s) :**

M. Gérald BORDIGA, M. Richard GAZIGUIAN, M. Christophe PIERREL, Mme Marie-José ALLEMAND

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Serge AYACHE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.



Le rapporteur expose :

Par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a décidé de créer une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, conformément à l'article L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

D'après les dispositions de ce même article, le Président de la Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux est tenu de présenter au Conseil Communautaire, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés sur l'année précédente.

Au cours du dernier exercice, cette même Commission s'est réunie, deux fois :

le lundi 15 janvier 2024, pour émettre un avis favorable sur le principe de déléguer la distribution publique de l'eau potable ;

le mercredi 6 novembre 2024, afin d'examiner les rapports visés à l'article L1413-1 du C.G.C.T.

Après examen du rapport ci-joint, le Conseil Communautaire prend acte.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 51

- ABSTENTION(S) : 4

Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH

Le Vice-président



Jean-Pierre MARTIN

Le Secrétaire de Séance



Serge AYACHE

Transmis en Préfecture le : - 4 AVR 2025

Affiché ou publié le : - 4 AVR 2025





**RAPPORT SUR L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS,**  
**AU COURS DE L'EXERCICE 2024,**  
**PAR LA C.C.I.S.P.L.**

Conformément à l'article L.1413-1 du C.G.C.T, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance a créé une Commission Consultative Intercommunale des Services Publics Locaux, par une délibération en date du vendredi 17 juillet 2020.

Ainsi, au cours de l'exercice 2024, la C.C.I.S.P.L s'est réunie deux fois :

- le lundi 15 janvier 2024, pour émettre un avis favorable sur le principe de déléguer la distribution publique de l'eau potable ;
- le mercredi 6 novembre 2024, à partir de 14h00, afin d'examiner les dossiers suivants :
- L'Agglo en bus.
- L'assainissement collectif et non collectif.
- Le rapport du délégataire VEOLIA, sur l'assainissement.
- Le rapport sur le service de l'eau potable.
- Le rapport du délégataire VEOLIA Eau.
- Le nettoyage et la gestion des déchets.
- Micropolis.
- L'office de tourisme Gap-Tallard-Vallées.

## **1. L'AGGLO EN BUS.**

### **1.1. LA RÉGIE DES TRANSPORTS.**

La régie des transports de la Ville de Gap a été créée le 15 juin 1991, et la gratuité a été instaurée le 2 novembre 2005.

Le transfert de la compétence s'est effectué en deux temps :

- le 1er janvier 2014, à la Communauté d'Agglomération du Gapençais ;
- et, le 1er janvier 2017, à la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.

En 2018, la Communauté d'Agglomération a pris en charge les vingt-six lignes de la région et elle a généralisé la gratuité de ce service public.

Elle est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité (A.O.M) sur le périmètre suivant :

- 17 communes ;
- 52.289 habitants ;
- 58 lignes de transports, représentant 1.680.000 km par an.

### **1.2. LE RÉSEAU.**

Le réseau comprend 58 lignes de transport :

- 10 lignes de bus urbains ;
- 3 lignes de navette Centro, dont 2 électriques... ;
- 4 lignes régulières hors Gap, fonctionnant toute l'année ;
- 13 lignes de transport scolaire, sur Gap ;
- 26 lignes de transport scolaire, hors Gap ;
- 2 services touristiques ;
- 8 dessertes de Taxibus.

Le réseau est équipé :

- de 380 arrêts, sur Gap (151 abribus et 229 poteaux d'arrêts) ;
- et, 182 arrêts, en dehors de Gap (38 abribus et 79 poteaux d'arrêts).

Le parc de véhicule présente les caractéristiques suivantes :

- 21 véhicules,
- de 9,9 ans de moyenne d'âge,

- 100% est accessible aux P.M.R.

Le Personnel est constitué de 39 agents.

### **1.3. LES ÉLÉMENTS FINANCIERS.**

Au Compte Administratif 2023, le budget de fonctionnement de ce service public s'est élevé à :

- 5.289.686€, en dépenses ;
- et, 5.196.368€, en recettes.

-

Sur ce même exercice, les réalisations ont été nombreuses :

- Equipement de 3 nouveaux bus en système de vidéoprotection.
- Mise à jour des têtes de poteaux du réseau Agglomération.
- Distribution de 237 cartes de transport pour les élèves empruntant une ligne de la Région.
- Remplacement d'abribus et de poteaux.
- Élaboration du schéma directeur de la mobilité avec un cabinet d'études.
- Travail sur la reconfiguration du réseau de transports.
- Relance d'un marché transitoire des transports...

## **2. L'ASSAINISSEMENT.**

### **2.1. POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAP-TALLARD-DURANCE.**

#### **2.1.1. L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.**

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre d'habitants desservis	47.364	51.155	52.649	52.649	53.533
Nombre d'abonnés	27.284	27.757	27.957	28.109	28.496
Nbre d'abonnés par km de réseau hors branchement	43,97	41,74	42,04	42,27	42,85
Nombre d'habitants par abonné	1,74	1,84	1,88	1,87	1,88
Linéaire de collecte total en Km	620,46	665,0	665,0	665,0	665,0

	EXERCICES	2019	2020	2021	2022	2023
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>					
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	47.364	51.155	52.649	52.649	53.533
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5	3	3	3	3
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS)	916,5	843,0	790,0	910,0	875,0
	<b>Indicateurs de performance</b>					
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (€/m3)	0	0	0	0	0

	Indicateurs de la satisfaction des usagers	2020	2021	2022	2023
P251.1	Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0,43/1000	0,23/1000	0,23/1000	0,22/1000
P258.1	Le taux de réclamation	0,54/1000	0,36/1000	0,36/1000	0,35/1000

	Indicateurs de fonctionnement des ouvrages	2020	2021	2022	2023
P206.3	Taux de boues évacuées selon des filières conformes	100%	100%	100%	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	99,0%	96,0%	98,2%	98,6%

	Indicateurs de connaissance et d'entretien du patrimoine	2020	2021	2022	2023
P202.2B	Niveau de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	45/120	91/120	91/120	91/120
P.252	Nombre de points sur le réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km	57	17	17	17
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel	70/120	90/120	90/120	100/120

### 2.1.2. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC).

Le SPANC est géré en régie directe, au niveau de la Communauté d'Agglomération. Le nombre d'usagers de ce service est de 2.500, sur un total de 50.561 habitants.

Prestations réalisées	Tarifs applicables au 01/01/2020	Tarifs applicables au 01/01/2021	Tarifs applicables au 01/01/2022	Tarifs applicables au 01/01/2023
Contrôle périodique	65€	65€	65€	65€
Diagnostic initial ou en cas de vente	90€	90€	90€	90€
Examen préalable à la mise en oeuvre	115€	115€	115€	115€

RECETTES	2019	2020	2021	2022	2023
Service obligatoire	8.735€	4.699€	15.931€	15.244€	7.038€
Service facultatif	0€	0€	0€	0€	0€
Autres prestations auprès des abonnés	0€	0€	0€	0€	0€
Contribution exceptionnelle du budget général	0€	0€	0€	0€	0€
Autres	0€	0€	0€	0€	0€

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'installations contrôlées.	54	135	79	28
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	25	43	29	16
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	21	68	39	7
Nombre d'installations non conformes	8	24	11	5
<b>Taux de conformité en %</b>	<b>46</b>	<b>32</b>	<b>37</b>	<b>57</b>

## **2.2. POUR LA COMMUNE DE TALLARD (LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC).**

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Le contractant : la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Le périmètre du service : Tallard.
- La date de début du contrat : 01/01/2018.
- La date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Le délégataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Les habitants desservis : 2.349.
- Les abonnés : 1.157.
- L'assiette de la redevance : 126.416 m<sup>3</sup>.
- Les postes de refoulement : 6.
- Le réseau : 24 km.
- L'indice de connaissance de la gestion patrimoniale : 61.
- Le prix global moyen (pour une consommation de 120m<sup>3</sup>) : 1,52€.TTC/m<sup>3</sup>.
- Le taux d'impayés : 0,74%.
- Le taux de réclamation écrite : 1,73 pour 1.000 abonnés.
- Le taux de débordement des effluents : 0,00 pour mille habitants.

## **3. L'EAU.**

### **3.1. CHATEAUVIEUX, FOUILLOUSE, NEFFES, SIGOYER, TALLARD.**

Le cadre de la D.S.P de la distribution d'eau potable est défini ci-après :

- Cocontractant : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Châteauevieux, Fouillouse, Neffes, Sigoyer, Tallard.
- Date de début du contrat : 26/09/2018.
- Date de fin de contrat : 31/12/2024.
- Délégataire : VEOLIA Eau.

Les principaux chiffres de ce service public sont les suivants :

- Habitants desservis : 1.206.
- Abonnés : 599.
- Consommation moyenne : 142 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 0.
- Nombre de réservoirs : 9, d'une capacité totale de 974 m<sup>3</sup>.
- Stations de pompage et de surpression : 4.
- Canalisations de distribution : 43 km.
- Nombre de branchements : 521.
- Nombre de compteurs : 587.

Les volumes globaux enregistrés sont retranscrits ci-après :

- Produit : 0 m3.
- Acheté : 147.783 m3.
- Vendu : 46.274 m3.
- Mis en distribution : 101.509 m3.
- Pertes : 34.043 m3.
- Consommé autorisé - 365j : 67.466 m3.
- Service du réseau : 978 m3.

Données de l'exploitation	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution sur période synchrone - Objectif du Grenelle 2 = 66,55%.	71,1%	73,2%	68,2%	78,8%	76,9%
Indice Linéaire de Perte (I.L.P) sur période synchrone	3,15 m3/j/km	2,94 m3/j/km	3,91 m3/j/km	2,23 m3/j/km	2,17 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	101	101	101	101	101
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	10,97	10,68	1,75	5,05	16,69%
Analyses microbiologiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	100,0%	100,0%	100,0%	96,6%	100,0%
Analyses physico chimiques conformes aux normes du Ministère de la Santé	93,8%	100,0%	100,0%	90,9%	100,0%
Prix de l'eau - évolution due à la surtaxe, suite à la délibération du 18/03/2019.	3,93€/m3	4,10€/m3	3,94€/m3	4,12€/m3	4,27€/m3

Taux d'impayés	1,38%	0,82%	0,44	0,78	0,47
Taux de réclamations écrites pour 1.000 clients	1,83	0,00	8,74	1,68	3,34
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,00%	100,00%	100,0%	100,0%	100,0%

Les données relatives à la gestion du patrimoine sont les suivantes :

- Longueur de canalisations renouvelées : 0.
- Nombre de branchements renouvelés : 1.
- Nombre de compteurs remplacés : 40.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,00% sur les 5 dernières années.
- Nombre de fuites : 9 sur canalisations, 8 sur branchements et 3 sur compteurs.

### **3.2. JARJAYES.**

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Contractant : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Jarjayes.
- Date de début du contrat : 01/09/2005.
- Date de fin du contrat : 31/12/2024.
- Déléataire : VEOLIA Eau.

Ce service public est caractérisé par les chiffres ci-après :

- Habitants desservis : 478.
- Abonnés : 267.
- Consommation moyenne : 185 l/hab/j.
- Nombre de réservoirs : 4 d'une capacité totale de 465 m3.
- Station de pompage et de surpression : 1.
- Canalisations de distribution : 28 km.
- Nombre de branchements : 234.
- Nombre de compteurs : 265.

Indicateurs clés	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution	55,2%	71,6%	61,7%	81,6%	79,4%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	2,38 m3/j/km	1,42 m3/j/km	2,04 m3/j/km	0,79 m3/j/km	0,83 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	81	81	81	91	91
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	16,13	3,83	7,66	7,63	0,00
Conformité des analyses microbiologiques	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Conformité des analyses physicochimiques	100,0%	100,0%	80,0%	100,0%	100,0%
Taux d'impayés	0,63%	0,36%	1,15%	1,22%	1,67%
Taux de réclamations écrites (pour 1000 clients)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	100,0%	100,00	100,0%

La gestion du patrimoine du service s'est traduite par :

- 43 compteurs remplacés,
- et 1 fuite sur branchement.

### **3.3. TALLARD.**

Pour mémoire, le contexte contractuel est le suivant :

- Cocontractant : Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.
- Périmètre du service : Tallard.
- Date de début du contrat : 01/01/2018.
- Date de fin du contrat : 31/12/2030.
- Déléguataire : VEOLIA Eau.

Les chiffres clés du service sont mentionnés ci-après :

- Habitants desservis : 2.114.
- Abonnés : 1.205.
- Consommation moyenne : 179 l/hab/j.
- Nombre d'installations de production : 1.
- Nombre de réservoirs : 2 - d'une capacité totale de 700 m3.
- Station de pompage et de surpression : 1.
- Canalisations de distribution : 26 km.
- Nombre de branchements : 927.
- Nombre de compteurs : 1.203.

Indicateurs clés	2019	2020	2021	2022	2023
Rendement du réseau de distribution - Objectif Grenelle 2 : 71,70%.	86,0%	94,7%	81,9	89,2	84,1%
Indice Linéaire de Perte (ILP)	5,02 m3/j/km	1,65 m3/j/km	6,52 m3/j/km	3,89 m3/j/km	5,40 m3/j/km
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable sur une échelle de 0 à 120	91	91	91	91	91
Taux d'interruption de service non programmé (pour 1.000)	0,89	0,00	2,57	3,38	1,66

En ce qui concerne les volumes, les chiffres clés sont les suivants :

- Produit : 304.545 m3.
- Acheté : 17.387 m3.
- Vendu : 123.663 m3.
- Mis en distribution : 198.269 m3.
- Consommé autorisé - 365 j : 147.091 m3.
- Service du réseau : 330 m3.

Chiffres clés du service - exploitation	2019	2020	2021	2022	2023
Analyses microbiologiques	100,0%	92,9%	100,0%	100,0%	100,0%
Analyse physico chimiques	100,0%	80,0%	100,0%	100,0%	50,0%

La gestion du patrimoine est caractérisée par les données suivantes :

- Nombre de branchements renouvelés : 1.
- Longueur de canalisations renouvelées : 0 m.
- Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,03%.
- Nombre de compteurs remplacés : 62.
- Nombre de fuites : 6 réparées.

Indicateurs clés	2019	2020	2021	2022	2023
Taux d'impayés	0,74%	0,44%	0,28%	0,35%	0,55%
Taux de réclamations écrites - pour 1.000 clients	0,89	1,74	0,00	0,00	0,00
Taux de respect du délai d'ouverture des branchements	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

#### **4. LA GESTION DES DÉCHETS.**

Conformément à l'article L2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure une double compétence en matière de gestion des déchets. Cette double compétence concerne : d'une part, la collecte des déchets qui relève de la responsabilité du pouvoir de police du maire au titre de la « salubrité publique » ; et d'autre part, le traitement de ces déchets collectés.

##### **4.1.LA COLLECTE DES DECHETS**

Le service de collecte de la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure le ramassage des déchets issus des ménages ainsi que la collecte des déchets non ménagers d'origine artisanale ou commerciale.

###### **4.1.1.La collecte des ordures ménagères**

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a assuré en régie la collecte des ordures ménagères. Pour certains foyers la collecte est assurée sur un principe de collecte en bacs de regroupement (7 562,05 tonnes en 2023). Pour les foyers du centre-ville de GAP ou de TALLARD, et d'autres communes, la collecte des ordures ménagères est réalisée au moyen de conteneurs enterrés ou semi-enterrés relevable par grutage (4 618,70 tonnes en 2023).

###### **4.1.2.La collecte sélective des déchets ménagers**

###### ***4.1.2.1. Le programme de tri sélectif développé en partenariat avec CITEO***

Dans le cadre du programme de collecte sélective, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE a signé en 2017, un Contrat pour l'Action et la Performance avec la société CITEO. Ce partenariat permet à la collectivité de bénéficier d'un dispositif d'aides sur les coûts de fonctionnement liés au tri sélectif. A noter que la collecte est réalisée en bacs roulants operculés (certains secteurs de GAP) et en dispositifs aériens ou enterrés.

###### ***4.1.2.2. Le dispositif de collecte sélective en déchetterie***

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE met à la disposition des particuliers trois déchetteries GAP PATAC, GAP FLODANCHE et TALLARD LES PILES qui sont

destinées à réceptionner des déchets qui ne peuvent pas être collectés avec les ordures ménagères compte tenu de leur encombrement, de leur quantité ou de leur nature.

#### 4.1.3. La collecte des déchets non ménagers

La Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE assure simultanément avec la collecte traditionnelle des ordures ménagères la collecte de déchets d'origine non ménagères et qui sont assimilables aux déchets ménagers en quantité et en qualité. Ces déchets sont produits par les bureaux, les commerces/artisans, les entreprises et établissements publics.

Complémentairement, la collectivité assure une collecte spécifique des cartons produits par les commerçants du centre-ville et les zones commerciales et artisanales de la commune de GAP, mais également depuis juin 2023 de TALLARD et de LA SAULCE. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE offre la possibilité aux professionnels de réceptionner au quai de transfert de S<sup>t</sup> Jean leurs déchets d'emballages assimilables aux ordures ménagères avec une facturation par rapport au tonnage. La déchetterie des Piles accepte également les professionnels sous condition de paiement de 20 € par passage.

#### 4.1.4. Bilan des tonnages de déchets collectés en 2023

Nature des déchets	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Evolution (%)
<b>COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES</b>	<b>12 603,00</b>	<b>12 180,75</b>	<b>-3,35</b>
<b>COLLECTE SÉLECTIVE DU VERRE ET DU PAPIER EN APPORT VOLONTAIRE</b>			
Verre	1 443,26	1 398,36	-3,11
Papier	769,44	643,54	-16,36
<b>TRI DES EMBALLAGES MENAGERS</b>			
Acier	84,07	84,28	0,25
Aluminium	11,20	12,43	10,98
Cartons	613,01	643,55	4,98
Briques alimentaires	18,76	23,63	25,96
Emballages Plastiques	297,84	326,16	9,51
Refus+ freinte	368,63	419,90	13,91
<b>TOTAL</b>	<b>1393,51</b>	<b>1509,96</b>	<b>8,36</b>
<b>COLLECTE EN DECHETTERIE</b>			
Papiers	88,44	48,06	-45,66
Cartons	350,77	326,83	-6,81
Déchets verts	710,06	702,98	-1,00
Déchets verts broyés	1132,83	1304,96	15,19
Déchets verts pour méthanisation	38,44	33,22	-13,58
Bois	936,32	860,12	-8,14
Ferrailles	425,03	429,46	1,04
Pneus	112,40	135,52	20,57
Encombrants	2053,35	2063,58	0,50
Déchets d'Equipement et d'Ameublement	794,40	951,30	19,75
Gravats	1900,57	1680,44	-11,58
Batteries	8,81	4,27	-51,53
Huile moteur	20,51	15,97	-22,14
Huile friture	1,49	1,92	28,86
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	342,28	350,58	2,42
Déchets Diffus Spécifiques	44,27	50,27	13,55
Lampes et Néons	1,65	1,31	-20,61
Piles	2,87	3,04	5,92
DASRI	0,26	0,11	-57,31
Plâtre	0,00	82,85	
Article Sports et Loisirs	0,00	15,42	0,00
Article Bricolage et Jardinage Thermique	0,00	3,79	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>8964,70</b>	<b>9 066,00</b>	<b>1,13</b>
<b>COLLECTE CARTONS</b>	<b>571,26</b>	<b>588,30</b>	<b>2,98</b>
<b>COLLECTE TEXTILES</b>	<b>261,38</b>	<b>258,95</b>	<b>-0,93</b>
<b>COLLECTE QUAI DE TRANSFERT</b>			
Emballages, déchets divers	894,66	852,87	-4,67
Déchets verts Broyés	1043,71	801,10	-23,24
Cartons	49,12	37,50	-23,66
Papiers	48,68	62,60	28,59

Palettes	735,42	880,40	19,71
Déchets Equipement Electriques et Electroniques	36,47	41,88	14,83
Ferrailles	4,92	60,28	1125,20
Lampes / Néons	0,75	0,79	5,33
Piles	0,36	0,33	-8,33
<b>TOTAL</b>	<b>2 814,09</b>	<b>2 737,75</b>	<b>-2,71</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 820,64</b>	<b>28 383,60</b>	<b>-1,52</b>

## 4.2. LE TRAITEMENT DES DECHETS

Les différents types de déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE sont acheminés sur des unités de traitement spécifiques et agréées. Les deux principales filières de traitement concernent l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) destinée aux ordures ménagères et le centre de tri pour les produits d'emballages ménagers issus de la collecte sélective.

### 4.2.1. Le traitement des ordures ménagères

Les déchets collectés par les camions bennes sur la proximité de GAP transitent par un quai de transfert situé à S<sup>t</sup> Jean pour y être conditionnés dans des semi-remorques de 90 m<sup>3</sup> en vue de leur évacuation vers leur centre de traitement. Pour l'équipe de collecte basée à Gandière, le vidage se fait directement sur le centre de traitement.

En 2023, au total, 13 033,62 tonnes d'ordures ménagères ont été évacuées et enfouies sur l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux du Beynon gérée par Alpes Assainissement et située sur la commune de Ventavon (Hautes-Alpes).

### 4.2.2. Le tri des déchets d'emballages ménagers

En 2023, tous les foyers sont équipés du dispositif du tri sélectif qui vise à extraire des ordures ménagères les emballages ménagers valorisables. Ces matériaux sont collectés en régie sur GAP et par la prestation privée sur les autres communes. Ils sont ensuite évacués sur leur site de traitement. Les emballages ménagers de la collectivité sont tous évacués sur le centre de tri de Manosque géré par la société Alpes Assainissement.

Le rôle du centre de tri est double. Il vise d'une part, à affiner le pré-tri effectué par les habitants en éliminant les erreurs et d'autre part, à conditionner les emballages ménagers conformément aux prescriptions imposées par les récupérateurs en vue de leur acheminement et de leur intégration dans un circuit de recyclage agréé.

En 2023, ce sont 1 509,95 tonnes d'emballages ménagers qui ont été collectées et triées en centre de tri avec un taux global de valorisation de 74,92 % vers les récupérateurs désignés et agréés par CITEO. Ce qui signifie que 378,68 tonnes de refus de tri correspondant à la part d'indésirables non recyclables ont été extraites des emballages ménagers et mises en décharge.

### 4.2.3. Bilan de la valorisation globale des déchets en 2023

En cumulant sur l'année 2023, l'ensemble des déchets collectés par les services intercommunaux de collecte et réceptionnés en déchetterie et au quai de transfert de S<sup>t</sup> Jean, le tableau ci-dessous présente un bilan global des modes de traitement appliqués pour l'ensemble des déchets collectés sur la Communauté d'Agglomération GAP TALLARD DURANCE en précisant le taux global de valorisation de ces déchets.

	Valorisation globale des déchets en 2023
Mise en I.S.D.N.D (Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux)	55,40%
Recyclage matière	34,20%
Valorisation organique	10,00%
Valorisation énergétique (incinération avec récupération d'énergie)	0,40%
Total	100,00%

### 4.3. LE COÛT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Le mode de financement du service des déchets ménagers repose sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères qui a représenté en 2024, une recette de 6 987 378 €. Le taux de cette taxe est uniformisé à 9,52% sur l'ensemble du territoire. Cette taxe a permis de financer les frais de collecte et de traitement des déchets ménagers et non ménagers collectés sur l'ensemble du territoire de l'aire intercommunale et réceptionnés en déchetterie et au quai de S<sup>t</sup> Jean.

Les recettes (soutiens des éco-organismes, recettes de valorisation) se montent à environ 642 216,75 €.

Le tableau ci-dessous synthétise la ventilation des coûts unitaires globaux liés à la collecte et au traitement par flux de déchets.

en €/T	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Déchets des déchetteries
Précollecte	12,00	41,00	41,00	85,00	0,00	0,00
Collecte	62,00	54,00	59,00	126,00	185,00	107,00
Transfert / Transport	11,00	8,00	26,00	9,00	31,00	133,00
Traitement des déchets	181,00	0,00	33,00	171,00	29,00	
<b>TOTAL</b>	<b>266,00</b>	<b>103,00</b>	<b>159,00</b>	<b>391,00</b>	<b>245,00</b>	<b>240,00</b>

Le coût aidé est le coût qui reste à charge à la collectivité.

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier	Emballages	Cartons	Autres déchets professionnels du quai de transfert	Déchets des déchetteries	GLOBAL
Coût aidé en € HT /hab en 2022	55,33	1,88	1,12	7,71	1,63	0,83	27,59	91,44
Coût aidé en € HT /hab en 2023	65,90	2,10	2,10	9,60	2,00	1,40	33,50	116,40

## 5. MICROPOLIS.

Le parc d'activités de Micropolis a vu le jour en 1990, par la livraison du bâtiment Aurora.

Depuis le 1er janvier 2003, ce parc d'activités est géré par un établissement public local.

Cet établissement assure la gestion locative de 4 immeubles :

- Aurora.
- Isatis.
- Bérardie.
- Ferme de Belle Aureille.

À la suite de la loi NOTRé, la Régie de Micropolis relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération, depuis le 1er janvier 2017.

La superficie du parc d'activités est au total de 13 hectares, dont 9 sont aujourd'hui commercialisés et 4 en réserve foncière.

Micropolis compte actuellement :

- 62 raisons sociales implantées.
- 237 emplois.
- 253 entreprises accueillies depuis sa création en 1990.
- Taux d'occupation moyen actuel de 98%.
- Taux d'occupation moyen depuis sa création : 91%.

Le personnel de la Régie comprend :

- 1 directeur.
- 2 secrétaires administratives et comptables, à temps non complet.
- 1 agent technique.

Le taux d'impayés (montant cumulé des pertes admises en non-valeur rapporté au chiffre d'affaires cumulé) est de 1,24%, depuis le 1er janvier 2003.

La Régie de Micropolis apporte également sa contribution, en matière fiscale.

<b>CONTRIBUTIONS</b>	<b>2023</b>
Taxes Foncières	41.949€
C.E.T	903€
Impôts sur les sociétés	16.392€

La pépinière d'entreprises Micropolis offre à ses locataires un certain nombre de services partagés :

- une salle de réunion de 70 m<sup>2</sup>, climatisée et équipée en wifi ;
- un bureau nomade équipé, disponible à la location à partir de la demi-journée ;
- un vidéoprojecteur ;
- un photocopieur couleur/télécopieur ;
- la levée et l'affranchissement du courrier ;
- un tarif préférentiel, pour les entreprises créées depuis moins de 6 mois.

Les évènements marquants de la Régie Micropolis sont :

- un taux d'occupation très élevé ;
- un permis d'aménager est en cours d'élaboration sur une superficie de deux hectares, avec possibilité de réaliser une dizaine de lots ;
- une négociation en cours avec un prestataire, pour l'installation de bornes de recharge électrique...

## **6. L'OFFICE DE TOURISME GAP-TALLARD-VALLÉES.**

L'Office de Tourisme Gap-Tallard-Vallée est un Établissement Public Industriel et Commercial (E.P.I.C).

Il est administré par un comité directeur de 21 membres, qui s'est réuni 4 fois en 2023.

Les effectifs des deux structures représentent :

- Pour Gap : 13 salariés, dont 1 Directeur, 2 saisonniers (en été).
- Pour Tallard : 2 agents de la fonction publique, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération.
- Soit un effectif total de : 10,34 E.T.P.

### **Services proposés**

L'Office de Tourisme se doit d'accomplir les missions obligatoires :

- Accueil.
- Information.
- Promotion.
- Coordination et animation des acteurs touristiques.

Il accomplit également des missions optionnelles :

- Commercialisation.
- Événementiel.
- Billetterie.
- Boutique.
- Observation.
- Presse.
- Services.

## Quelques chiffres 2023

Pour les deux bureaux d'information touristique (Gap et Tallard) :

- Fréquentation des français : 56.361 personnes (+7%/2022).
- Fréquentation des étrangers : 2.168 personnes (-13%/2022).
- Appels téléphoniques : 10.108 (+0,8%/2022).
- Nombre de connexions au Hot Spot Wifi : 6.273 (+133%/2022).
- Nombre de jours d'ouverture : 594 jours.

Pour les principaux sites touristiques :

- Station Gap-Bayard :
- Été (15/04 au 15/11) : 62.000 personnes (-14%/2022).
- Hiver (15/12 au 15/03) : 34.563 personnes (+15%/2022).
- Domaine de Charance : 199.803 personnes (+17%/2022).
- Musée de Gap : 19.623 personnes (+42%/2022).
- Cinémathèque d'Image de Montagne : 5.120 personnes.
- Château de Tallard (juillet et août) : 3.288 personnes (-12%/2022).
- Maison du col des Guérins : 3.818 personnes (01/07 au 30/09).

## Les actions 2023 :

- Recrutement d'une personne au mois de juillet.
- Lancement de l'étude pour la création d'une marque de destination touristique.
- Mise en place d'une stratégie globale de commercialisation (hébergements, prestations...).
- Déploiement des relations commerciales avec les prestataires d'activités.
- Renforcement des partenariats socioprofessionnels.
- Partenariat avec la marque Petzl.
- Animation du "Groupe Qualité de Destination".
- Développement de la rubrique ESPACE PRO du site internet de l'Office de Tourisme.
- Animation renforcée et échanges réguliers avec les socioprofessionnels.

## Editions :

- Développement de la collection "Carnet de..." :
- Versions digitales gratuites : +2.595 téléchargements et +2.537 consultations.
- Versions (format de poche papier à 2€) +1.500 exemplaires vendus.
  
- 28.700 brochures touristiques éditées.
- 26.035 brochures diffusées en B.I.T (Bureaux d'Informations Touristiques).
- 877 brochures envoyées par la voie postale.
- 3.787 brochures téléchargées.

- Promotion des visites guidées :

- Visitez Gap : 133.
- Visitez Tallard : 2.241.

### Evènementiel 2023

Dates	Désignations	Fréquentations
21 Février	Carnaval des Alpes (sur le thème les 5 continents)	
11 et 12 février	Gap Bayard au féminin	+100 participantes
28 mai	Accueil "courses de caisses à savon"	5.000 personnes
	Les cols réservés	
16 juillet	Col de Gleize	110 participants
20 août	Col de la sentinelle	260 participants
Juillet et août	Les visites guidées	
13 octobre	La Vélociné (1ère édition)	50 participants
07 au 24 décembre	Marché de Noël	
26 au 31 décembre	Village gourmand	

### Presse 2023 :

#### Actions :

- 19 interviews, accueils presse, workshop
- 15 communiqués de presse.
- 2 dossiers de presse.
- 369 articles parus sur la destination.

#### Retombées médiatiques :

- 1.085.600€ - Equivalent en achats d'espace.
- 25.280.000 - Estimation de personnes atteintes.

#### Activité Billetterie/Dépôt-vente :

- Billetterie déposée par les organisateurs : 103 spectacles (soit une augmentation de 24%/2022).
- 3.949 billets vendus aux comptoirs (-7%/2022).
- 5.317 billets vendus sur le site web (-1%/2022).
- 28 dépôts-ventes (soit une augmentation de 115%/2022).
- 7.242,00€ de commissions (soit une augmentation de 20%/2022).
- 7.147,00€ de ventes à la boutique (+2%/2022).

**Taxe de séjour 2022 :**

- 231.137 nuitées (-4,08%/2022).
- 179.849€ déclarés (+34,11%/2022).

**CONCLUSION**

Au cours de l'exercice 2024, la C.C.I.S.P.L a bien examiné tous les rapports, prévus par l'article L1413-1 du C.G.C.T.

<b>LES ACTIVITÉS DE LA C.C.S.P.L IMPOSÉES PAR L'ARTICLE L1413-1 DU C.G.C.T.</b>	<b>DOSSIERS EXAMINES</b>
La commission examine chaque année sur le rapport de son président :	
1° Le rapport, mentionné à l'article <u>L. 1411-3</u> , établi par le délégataire de service public ;	EXAMEN DES R.A.D (ÉTABLIS PAR VEOLIA EAU) POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT.
2° Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article <u>L. 2224-5</u> ;	EXAMEN DES R.P.Q.S POUR L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT. AINSI QUE LES ORDURES MÉNAGÈRES.
3° Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;	<ul style="list-style-type: none"><li>- MICROPOLIS</li><li>- L'OFFICE DE TOURISME.</li><li>- LES TRANSPORTS URBAINS.</li></ul>
4° Le rapport mentionné à l'article <u>L. 2234-1</u> du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.	SANS OBJET
Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante ou par l'organe délibérant sur :	
1° Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;	AVIS FAVORABLE SUR LE PROJET DE DSP DE L'EAU

2° Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;	SANS OBJET
3° Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article <u>L. 1414-2</u> ;	SANS OBJET
4° Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.	SANS OBJET